

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

AMENDEMENT

N ° CF149

présenté par

M. Philippe Brun, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Bouloux et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.